

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	11
PRÉFACE	13
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	17
SOMMAIRE	19
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	21
SECTION 1. – L’OBJET DE L’ÉTUDE.....	27
§1. – La conception retenue du principe dit « d’équivalence » émanant de la jurisprudence de la Cour de justice de l’Union européenne	27
A. – Exposé de la jurisprudence européenne relative au principe d’équivalence.....	28
1. La phase de 1976 à 1997 : émergence et consécration erratique du principe d’équivalence	29
a. La période 1976-1983 : mention des caractéristiques fondamentales du principe d’équivalence et premières fluctuations jurisprudentielles.....	29
b. La période 1983-1997 : des incertitudes dépassées sur la pérennité du principe d’équivalence	32
2. La phase postérieure à 1997 : rationalisation et constance du principe d’équivalence.....	35
a. La période 1997-2010 : une rationalisation refrénant les conceptions trop contraignantes du principe d’équivalence	36
b. La période postérieure à 2010 : une jurisprudence plus équilibrée et cohérente	40
B. – La définition universelle du principe d’équivalence.....	42
1. Une définition reposant sur les concepts de « traitement », « situation » et « équivalence minimale »	43

2. Une identification envisageable à partir du renvoi aux modalités nationales existantes	46
§2. – Les relations du principe d'équivalence vis-à-vis de concepts voisins	48
A. – Les concepts connectés au principe d'équivalence.....	49
1. Le principe de l'autonomie dite « institutionnelle et procédurale » et le principe de coopération loyale	49
2. Les principes d'effet direct, de primauté et d'effet utile	52
B. – Les concepts distincts du principe d'équivalence	56
1. Les principes d'égalité et de non-discrimination	57
2. Un « principe d'équivalence » en droit international.....	59
SECTION 2. – PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE.....	61
§1. – Le « paradoxe » du traitement juridique et doctrinal du principe d'équivalence en droit de l'Union européenne.....	62
A. – Deux approches contradictoires instituant un paradoxe	62
B. – Des indices incitant à dépasser le paradoxe	65
§2. – L'ambition de l'étude : la résolution du paradoxe.....	67
A. – Une étude axée sur la fonction du principe d'équivalence	68
B. – Méthodologie de l'étude.....	69
ANNONCE DE PLAN.....	72

PARTIE 1

UN PRINCIPE UTILE

TITRE 1

UNE FONCTION SINGULIÈRE

CHAPITRE 1 – LA PRÉSERVATION DE L'EFFET UTILE DU DROIT DE L'UNION DANS LE CADRE DE L'ADMINISTRATION INDIRECTE.....	79
SECTION 1. – UNE RÉPONSE À L'INÉVITABLE RENVOI DE L'EXÉCUTION DU DROIT DE L'UNION AUX ÉTATS MEMBRES.....	81
§1. – Le fruit d'un choix pragmatique irréversible.....	82
A. – Le refus d'une administration directe européenne importante.....	83

1. Des obstacles à une centralisation des moyens de mise en œuvre du droit de l'Union.....	84
2. La coadministration comme alternative à l'administration directe.....	86
B. – La disponibilité des systèmes administratifs nationaux.....	91
1. Des moyens nationaux nécessaires à l'application effective du droit de l'Union.....	93
2. Le constat global de la solidité des structures administratives nationales.....	96
§2. – L'exercice autonome d'une compétence nationale	100
A. – Les faiblesses de la thèse d'une compétence d'exécution européenne déléguée aux États membres	102
1. L'absence d'une pleine fonction d'exécution détenue <i>ab initio</i> par l'Union européenne.....	103
a. Une possible identification par analogie avec la logique fédérale de répartition des compétences.....	104
b. Une compétence européenne d'exécution tout au plus résiduelle	107
2. Le refus d'un dédoublement fonctionnel des autorités nationales appliquant le droit de l'Union.....	110
a. Une thèse d'apparence fondée	111
b. Une thèse discutabile pour l'ordre juridique européen	112
i. L'absence de rapports hiérarchiques entre l'Union européenne et les autorités nationales.....	112
ii. Le rejet d'une imputabilité de l'action des autorités nationales à l'Union européenne	116
B. – Le fondement de l'administration indirecte dans le principe de coopération loyale.....	121
1. Le principe d'une autonomie dans la mise en œuvre nationale du droit de l'Union.....	121
a. Un principe indispensable à l'application du droit de l'Union.....	122
b. Une existence indifférente à la subordination des autorités nationales au droit de l'Union européenne	125
2. Une mise en œuvre nationale assurée de bonne foi par le principe de coopération loyale	127

SECTION 2. – UNE ATTÉNUATION MESURÉE DES RISQUES INHÉRENTS À L'ADMINISTRATION INDIRECTE	133
§1. – Un risque permanent d'une inapplication du droit de l'Union en raison du traitement national accordé.....	134
A. – L'insuffisance des « principes de contentieux de première génération ».....	135
1. L'insuffisance de la protection de l'autonomie de l'ordre juridique européen et du principe d'effet direct.....	136
2. L'insuffisance des principes de primauté et d'uniformité....	140
a. Limites du principe de primauté.....	141
b. Limites du principe d'uniformité du droit de l'Union.....	144
B. – Un risque considéré acceptable pour l'ordre juridique européen.....	146
1. Une situation justifiée par l'absence de réglementation européenne.....	147
a. Un risque de non-application comme conséquence de l'absence de réglementation européenne	147
b. Une absence non synonyme de « vide juridique ».....	150
2. Un traitement national protecteur de valeurs et droits reconnus par l'Union européenne	154
§2. – Une garantie d'équivalence apportée à l'effet utile du droit de l'Union.....	160
A. – Une traduction particulière du principe de coopération loyale.....	162
1. Le respect d'un seuil minimum d'efficacité dépendant du droit national	163
2. Un principe conditionnant l'autonomie des États membres	168
B. – Une finalité première distincte de la protection juridictionnelle effective des individus	171
1. Un objectif fréquemment partagé ou confondu de renforcement de l'effet utile du droit de l'Union.....	171
2. Des différences fondamentales liées à la spécificité de la protection juridictionnelle effective	176
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	180

CHAPITRE 2 – UNE LOGIQUE INÉDITE DE RAPPROCHEMENT DU DROIT DE L’UNION EUROPÉENNE AVEC LE DROIT INTERNE.....	181
SECTION 1. – UNE LIAISON SINGULIÈRE ENTRE ORDRES JURIDIQUES	182
§1. – Une mise en parallèle d’une « situation européenne » avec une « situation interne »	183
A. – Une acception volontairement large de la « situation européenne ».....	183
1. Une situation étrangère à l’exigence d’effet direct du droit de l’Union.....	185
a. Une jurisprudence européenne indifférente à l’effet direct du droit de l’Union.....	185
b. Une conception de l’effet direct distincte de l’applicabilité directe.....	188
i. Une distinction liée aux effets attendus de l’application de la norme européenne	190
ii. Une distinction éclairant la jurisprudence de la Cour de justice	193
2. Une situation limitée à l’application directe d’une norme européenne par une autorité nationale.....	196
a. Une unique condition : la détermination certaine du contenu de la norme européenne.....	196
b. Une relative indifférence dans le destinataire de la disposition européenne.....	199
B. – La définition négative et délicate d’une « situation interne »	203
1. L’inopérance du concept de « situation purement interne »	204
a. Un concept limité aux libertés de circulation	205
b. Un concept impropre à caractériser un standard de comparaison	207
2. La difficulté d’une identification négative générale de la situation interne	211
a. Une appréhension relativement stricte de la « situation interne »	211
b. Une approche en partie cohérente par rapport au champ d’application des droits fondamentaux.....	214

§2. – Un renfort incident à l'intégration du droit de l'Union	219
A. – Un palliatif à l'absence d'unité fédérale de l'Union européenne.....	220
1. Les limites préventives à l'étendue de l'autonomie des États fédérés.....	221
a. Les limites issues du droit constitutionnel ou législatif fédéral	222
b. Les limites issues de l'homogénéité des systèmes fédérés.....	225
2. La sanction effective et directe du juge fédéral.....	227
B. – Une assimilation formelle du droit de l'Union européenne au droit interne	230
1. Une contribution au refus d'appréhender le droit de l'Union comme un droit d'origine externe	231
2. L'application appropriée du régime national normalement prévu pour le droit interne	235
a. Une logique conciliée avec les exigences spécifiques de la norme européenne.....	236
b. Le refus d'une banalisation inconsidérée du droit de l'Union.....	240
SECTION 2. – UNE LIAISON IMPOSSIBLE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AUTRES CONCEPTS	245
§1. – Une distinction délicate les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement	245
A. – Des oppositions fondamentales avec le principe d'égalité.....	247
1. L'exigence de l'égal traitement comme moyen et non comme fin en soi.....	248
2. L'impossibilité d'identifier un « bénéficiaire » du droit au traitement équivalent.....	253
B. – Une différence subtile vis-à-vis du principe de non-discrimination en raison de la nationalité.....	256
1. Une absorption partielle du principe d'équivalence dans la non-discrimination en raison de la nationalité.....	257
2. Une portée plus réduite de la non-discrimination en raison de la nationalité	260

§2. – Distinction vis-à-vis de la reconnaissance mutuelle et de l'équivalence des protections	264
A. – La reconnaissance mutuelle	265
1. Une proximité fonctionnelle minimisant des divergences.....	267
2. L'existence déterminante de prérequis pour l'application de la reconnaissance mutuelle.....	269
B. – L'équivalence des protections	273
1. Une présomption plus qu'une exigence.....	274
2. Une technique issue des ordres juridiques nationaux et sous surveillance de l'Union européenne.....	277
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	280
CONCLUSION DU TITRE 1	283

TITRE 2

UNE EXIGENCE ADAPTÉE

CHAPITRE 1 – UNE EXIGENCE APPLICABLE À L'ENSEMBLE DU DROIT NATIONAL.....	287
SECTION 1. – UNE APPLICATION PRIVILÉGIÉE À DES DISPOSITIONS D'ORDRE PROCÉDURAL.....	289
§1. – Une place particulière vis-à-vis du droit du contentieux.....	290
A. – Un domaine ouvert à l'application du principe d'équivalence	292
1. Le problème de la polysémie du concept de « voie de droit »	294
2. Une application variable selon l'objet du droit du contentieux en cause	299
a. Une application restreinte quant à l'existence de la voie de droit.....	300
b. Une application importante aux modalités procédurales encadrant la voie de droit	303
B. – Un domaine favorable à l'application du principe d'équivalence	308
1. Des modalités litigieuses facilement identifiables	309
a. Modalités relatives à l'action	309
i. Règles de compétence juridictionnelle	310

ii. Règles de recevabilité.....	312
b. Modalités relatives à l'instance.....	315
2. Une distinction et une comparabilité simplifiées des situations européenne et interne.....	318
a. La nature de la norme invoquée : le cas des moyens contentieux.....	319
b. La nature de la norme violée.....	325
§2. – L'inclusion logique du droit procédural non contentieux.....	327
A. – Les procédures nationales non contentieuses pleinement soumises au principe d'équivalence.....	328
1. La nécessité d'encadrer directement l'activité administrative nationale.....	329
2. Une application faiblement concurrencée par d'autres exigences.....	334
B. – Le constat d'une grande variété des procédures régies.....	337
1. Une application significative en matière fiscale.....	338
2. Une application incontournable aux demandes en répétition de l'indu.....	340
SECTION 2. – UNE APPLICATION CLAIRE À DES DISPOSITIONS NON PROCÉDURALES.....	343
§1. – Le cas édifiant du droit des sanctions nationales.....	344
A. – Un doute originel sur l'application du principe d'équivalence.....	346
1. Le problème de la polysémie de la « sanction ».....	347
2. L'existence envisageable d'un « principe d'assimilation » spécifique aux sanctions nationales.....	351
B. – Une application indéniable et justifiée.....	354
1. Une généralisation souhaitée et souhaitable de l'application du principe d'équivalence.....	355
2. Une application explicitement reconnue dans l'arrêt Scialdone.....	359
§2. – Une indifférence sur la nature procédurale ou matérielle de la disposition nationale soumise au principe d'équivalence....	362
A. – Une application logique du principe d'équivalence à des dispositions nationales matérielles.....	363
1. Une position justifiable théoriquement.....	364
a. Les difficultés évitées quant à la distinction entre « droit matériel » et « droit formel ».....	364

b. Une position cohérente pour l'encadrement de la mise en œuvre du droit de l'Union	366
2. Une position confirmée par la jurisprudence : l'arrêt Dimos Zagoriou	371
B. – Une conception extensive justifiée du droit national de mise en œuvre du droit de l'Union	374
1. La controverse autour de l'arrêt Salgoil : une qualification interne du droit de l'Union européenne ?....	376
2. Une controverse sans objet : une qualification interne implicitement limitée	378
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	382
 CHAPITRE 2 – UNE RÈGLE OPPORTUNÉMENT PEU CONTRAIGNANTE	 385
SECTION 1. – UNE EXIGENCE MINIMALISTE D'ÉQUIVALENCE DES TRAITEMENTS NATIONAUX	 386
§1. – Une simple exigence d'un traitement « au moins équivalent »	 387
A. – Une exigence d'équivalence formulée de manière variable	 390
1. Conceptions strictes de l'équivalence.....	390
a. L'exigence rigide d'identité entre les traitements	391
b. L'exigence sectorielle d'analogie entre les traitements.....	394
2. Conceptions souples de l'équivalence	397
a. L'exigence originelle de non-discrimination.....	398
b. L'exigence emblématique de l'interdiction d'un traitement « moins favorable »	400
B. – Une exigence à la signification unique et constante	403
1. Une exigence déterminée au regard de la finalité du principe d'équivalence.....	404
2. Les refus répétés de modifier l'exigence du principe d'équivalence.....	408
§2. – Une exigence d'équivalence nécessairement biaisée.....	410
A. – Une exigence d'équivalence asymétrique.....	411
1. Une asymétrie inéluctable	412
a. Une exigence insusceptible de protéger une situation interne	412
b. Une asymétrie aisément constatable	416

2. Une asymétrie acceptable en elle-même	420
B. – Une exigence dépassant exceptionnellement une simple équivalence.....	422
1. La transformation occasionnelle d'une possibilité en une obligation	423
2. Une transformation justifiée pour un meilleur équilibre entre les protections de l'autonomie procédurale et de l'effet utile du droit de l'Union	426
SECTION 2. – UNE EXIGENCE DÉTERMINÉE EN FONCTION DU TRAITEMENT NATIONAL PRÉEXISTANT	430
§1. – Une exigence de compromis efficace entre le respect de l'autonomie des États membres et la protection de l'effet utile du droit de l'Union.....	432
A. – Une exigence reposant exclusivement sur le droit national existant	433
1. Une neutralité opportune quant à l'organisation de l'ordre juridique interne.....	434
2. Une neutralité à relativiser quant aux conditions d'identification du référentiel pertinent.....	436
B. – Une exigence sanctionnée aisément sans aucun « vide juridique »	439
§2. – Une exigence permettant de bénéficier des avantages et protections offerts par l'ordre juridique national.....	444
A. – Une exigence d'équivalence presque suffisante en elle-même pour éprouver l'effectivité du traitement national.....	445
B. – Le bénéfice d'une protection potentiellement supérieure à celle exigée par l'Union européenne.....	449
1. Le bénéfice d'avantages mineurs.....	450
2. Le bénéfice d'avantages normalement inaccessibles.....	455
a. Des assouplissements aux conditions d'engagement de la responsabilité de l'État	456
b. Des dérogations à l'autorité de la chose jugée.....	459
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	463
CONCLUSION DU TITRE 2	465

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

PARTIE 2

UN PRINCIPE FAILLIBLE

TITRE 1

DES PROBLÈMES INTRINSÈQUES

CHAPITRE 1 – LES DIFFICULTÉS INHÉRENTES À LA MÉTHODE D’APPLICATION	475
SECTION 1. – DES MODALITÉS D’APPLICATION PEU OPÉRATOIRES	477
§1. – L’existence de critères perfectibles relatifs à la similitude de recours contentieux	479
A. – Le critère de l’objet du recours	481
1. Une approche finaliste de l’objet du recours	482
a. Une possible classification triptyque de l’objet du recours	484
b. Un critère pertinemment associé à la manière d’appliquer une disposition	486
2. Les limites à une approche trop schématique des objets des recours	489
B. – Les critères de la cause et des éléments essentiels	493
1. Le caractère relatif du critère de la cause du recours	494
2. Le caractère insaisissable du critère des « éléments essentiels » du recours	496
§2. – Une méthode universelle globalement insaisissable	501
A. – L’énoncé quasi impossible d’une méthode d’application générale	502
1. Une inévitable indétermination dans la méthode d’identification du référentiel pertinent	502
2. L’affirmation simple d’une comparaison <i>in abstracto</i> et <i>in globo</i> des traitements accordés aux situations européenne et interne similaires	507
B. – Une jurisprudence excessivement prudente	510
1. L’absence de précisions à portée	512
2. Des imprécisions sources de confusion	518

SECTION 2. – UNE MÉTHODE RISQUÉE POUR UNE APPLICATION OPTIMALE	522
§1. – Une méthode reposant sur des choix discutables.....	523
A. – Un débat sur le caractère « purement national » du référentiel.....	524
1. Le cœur du débat : admettre comme référentiel une situation européenne similaire.....	525
2. Enjeux du débat quant au rôle et à place du principe d'équivalence.....	530
B. – Le choix d'une méthode éloignée de l'application du principe d'égalité de traitement.....	534
1. Une divergence de méthode entre principe d'équivalence et principe d'égalité.....	536
2. La justification d'une méthode du principe d'équivalence autonome de celle du principe d'égalité.....	540
§2. – Le problème d'une méthode simplifiée : l'application « indifférenciée » de la modalité nationale litigieuse.....	544
A. – Une approche simpliste de l'application du principe d'équivalence	545
1. Une approche exclusivement pertinente pour caractériser un doute quant au respect du principe d'équivalence.....	546
2. Une méthode excessivement réductrice	550
B. – Une méthode ignorant les discriminations indirectes.....	553
1. Des discriminations indirectes évidemment prohibées par le principe d'équivalence	554
2. Les dangers d'un principe d'équivalence insusceptible de sanctionner des discriminations indirectes	559
a. Une prise en compte timorée des risques de la méthode simplifiée	559
b. L'exemple de la comptabilité de l'article L. 190 du Livre des procédures fiscales avec le principe d'équivalence	562
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	568

CHAPITRE 2 – UNE VÉRIFICATION INABOUTIE	571
SECTION 1. – UNE APPLICATION COMPROMISE PAR LES RÔLES RESPECTIFS DES JURIDICTIONS EUROPÉENNE ET INTERNE	572
§1. – Les difficultés liées au partage des fonctions entre la Cour de justice et le juge national.....	573
A. – Une répartition des compétences classique <i>et a priori</i> opérante	575
1. Rôle de la Cour de justice : interprétation du principe d'équivalence et assistance du juge national	577
2. Rôle du juge national : application concrète du principe et manipulation des éléments pertinents de droit interne ...	583
B. – Une répartition en réalité problématique : l'absence d'une juridiction pleinement compétente.....	586
1. La Cour de justice, dépendante des éléments fournis par le juge national	587
2. Le juge national, tributaire d'une méthode d'application opératoire de la Cour de justice	590
§2. – Les failles d'une simple relation de « collaboration » entre Cour de justice et juge national	593
A. – Une jurisprudence européenne presque indifférente à l'action du juge national	595
1. La politique jurisprudentielle européenne traditionnelle de responsabilisation de l'action du juge national	596
a. L'accentuation des conditions de recevabilité du renvoi préjudiciel.....	597
b. La reconnaissance d'une forme de contrôle et de sanction du jugement des juridictions nationales ...	602
2. Une position jurisprudentielle visiblement évitée pour le principe d'équivalence	604
a. Une attitude excessivement tolérante de la Cour de justice vis-à-vis du juge national	605
b. Une position jurisprudentielle discutable et même regrettable.....	608
B. – La nécessité d'une relation de symbiose entre la Cour de justice et le juge national	611
1. Une symbiose par l'acculturation et l'implication des juges nationaux.....	613
a. Une acculturation nécessaire à une mise en œuvre effective du droit de l'Union par les juges nationaux.....	613

b. Une acculturation légitimement entravée pour le principe d'équivalence	617
2. Une relation de symbiose en récent épanouissement par certains arrêts de la Cour de justice.....	619
SECTION 2. – UN CONTRÔLE INSUFFISANT DU RESPECT DU PRINCIPE D'ÉQUIVALENCE.....	622
§1. – Point de vue de l'Union européenne : un contrôle tolérant et en demi-teinte	623
A. – Un contrôle aboutissant à la seule sanction des violations manifestes du principe d'équivalence.....	624
B. – Le résultat d'un principe simplement considéré « présumé respecté »	628
§2. – Point de vue interne : un principe mal maîtrisé.....	632
A. – Un contrôle juridictionnel national globalement évasif.....	634
1. Une vérification souvent superficielle.....	634
2. De rares applications abouties.....	637
B. – Une prise en considération très incertaine par les autorités nationales.....	644
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	648
CONCLUSION DU TITRE 1.....	651

TITRE 2

DES PROBLÈMES EXTRINSÈQUES

CHAPITRE 1 – UNE PLACE CONCURRENCÉE PAR LE PRINCIPE D'EFFECTIVITÉ ...	655
SECTION 1. – UN PRINCIPE D'EFFECTIVITÉ PRIVILÉGIÉ POUR ENCADRER L'ACTION DES ÉTATS MEMBRES	657
§1. – Une exigence considérée comme plus efficace dans la protection de l'effet utile du droit de l'Union	658
A. – Une complémentarité harmonieuse initialement envisagée avec l'exigence d'équivalence.....	659
1. Une complémentarité par une application combinée des exigences d'équivalence et d'effectivité	660
a. Une protection renforcée de l'effet utile du droit de l'Union.....	661
b. Une diversité des traitements nationaux aisément appréhendée	663

2. Des exigences autonomes et additionnelles	667
B. – Une tendance à une prévalence généralisée du principe d’effectivité.....	671
§2. – Une exigence d’effectivité opportunément indéterminée	675
A. – Les avantages d’une exigence malléable	677
1. L’approche dominante : une obligation négative, souple et appréciée <i>in concreto</i>	678
2. L’approche occasionnelle : une obligation positive et appréciée <i>in abstracto</i>	683
B. – Une contrainte accentuée par une proximité avec le principe de protection juridictionnelle effective	688
1. Une dissociation concrète impossible des principes d’effectivité et de protection juridictionnelle effective	690
2. Une proximité favorisant une exigence d’effectivité plus contraignante	696
SECTION 2. – UNE VÉRIFICATION FACILITÉE DU RESPECT DU PRINCIPE D’EFFECTIVITÉ.....	700
§1. – Une mise en application globalement aisée du principe d’effectivité.....	702
A. – Un contrôle classique de compatibilité du traitement national avec le principe d’effectivité.....	702
1. La prise en compte de motifs justifiant une atteinte mesurée à l’effet utile du droit de l’Union.....	704
2. Un examen faisant intervenir des standards et principes juridiques familiers.....	709
B. – Un partage efficace des rôles entre Cour de justice et juge national	714
1. Une appréciation prudente mais pleinement opérée par la Cour de justice	716
2. Un rôle plus secondaire mais confortable du juge national	718
§2. – Une application pourtant confrontée à des inconvénients réels	721
A. – Les difficultés liées aux conséquences à tirer d’une violation du principe d’effectivité.....	722
B. – Un principe potentiellement trop attentatoire à l’autonomie des États membres	728
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	734

CHAPITRE 2 – UNE APPLICATION PARFOIS DÉSUÈTE.....	737
SECTION 1. – UN CONTEXTE JURIDIQUE UNIFORMISÉ DÉFAVORABLE.....	739
§1. – Une harmonisation croissante et diversifiée des droits nationaux par le droit de l'Union.....	741
A. – Une raréfaction des référentiels par l'investissement du droit de l'Union dans un domaine juridique.....	743
B. – Un encadrement direct des traitements nationaux écartant l'autonomie institutionnelle et procédurale des États membres.....	748
1. Une harmonisation réduisant logiquement le champ d'application du principe d'équivalence.....	749
2. Une harmonisation touchant l'ensemble des facettes des traitements nationaux.....	754
§2. – Une harmonisation accentuée par la jurisprudence de la Cour de justice.....	761
A. – L'identification d'exigences jurisprudentielles régissant directement les traitements nationaux.....	763
1. Une jurisprudence supplantant l'autonomie procédurale.....	764
a. Une identification par une interprétation « constructive » des dispositions textuelles.....	764
b. Une identification par la reconnaissance d'exigences autonomes purement jurisprudentielles.....	768
2. Les controverses posées par ces exigences jurisprudentielles.....	773
a. Les problèmes inhérents à la nécessité et à la portée des exigences jurisprudentielles.....	774
b. Les problèmes de la « Rewe-Simmenthal Contradiction ».....	779
B. – Une jurisprudence non synonyme d'un changement de paradigme sur l'autonomie procédurale.....	783
SECTION 2. – UNE ÉQUIVALENCE ASSURÉE SANS RECOURIR AU PRINCIPE D'ÉQUIVALENCE.....	788
§1. – Une équivalence « verticale » entre traitements européens et nationaux.....	788
A. – Le référentiel identifié à partir du régime encadrant l'activité administrative et judiciaire de l'Union.....	790
1. Le résultat d'une dynamique de flux et de reflux des influences réciproques entre droit de l'Union et droits nationaux.....	790

2. Des manifestations explicites de l'équivalence « verticale » à certains domaines juridiques	792
B. – Les limites d'une équivalence entre les systèmes européen et national.....	797
§2. – Une équivalence assurée volontairement par les États membres	803
A. – Une équivalence par « effet de contagion »	804
1. Une contagion spontanée par souci de cohérence des traitements.....	806
2. Une contagion dictée par la lutte contre les discriminations à rebours.....	812
B. – Un phénomène aux effets hétérogènes sur l'application du principe d'équivalence.....	816
1. Un déclin de l'application du principe d'équivalence synonyme d'une intégration européenne efficace.....	817
2. Un statut de « garde-fou » conforté pour le principe d'équivalence.....	820
CONCLUSION DU CHAPITRE 2	823
CONCLUSION DU TITRE 2	825

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

CONCLUSION GÉNÉRALE.....	829
BIBLIOGRAPHIE.....	835
INDEX THÉMATIQUE	891
INDEX JURISPRUDENTIEL.....	897